



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2025

Nombre de membres composant 33
le Conseil

Nombre de membres présents à 23
la séance

Nombre de membres représentés 7
Nombre de membres non 3
représentés

Le mercredi 12 mars 2025 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Carmen PEREZ donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jérôme TAGNON

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 6

PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PREAMBULE - Madame Séverine DOS SANTOS, Conseillère municipale déléguée à l'égalité homme/femme et au projet Fab Lab

Mes chers collègues,

Nous venons de prendre acte dans la précédente délibération de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire ainsi que les orientations et programmes de

nature à améliorer cette situation.

La commune, en sa qualité d'employeur, a entrepris de nombreuses actions pour l'égalité professionnelle. Avec le franchissement du seuil démographique des 20 000 habitants, la commune va franchir une nouvelle étape dans cette dynamique en adoptant un plan d'actions en matière d'égalité professionnelle sur la période 2025-2028.

Ce plan est intégré dans le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle à la partie 1. C intitulée « Plan d'actions 2025-2028 en matière professionnelle » (pages 21 à 28).

Il repose sur 4 axes :

- Axe 1 – Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération.
- Axe 2 – Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- Axe 3 – Favoriser l'articulation vie professionnelle et la vie personnelle et familiale.
- Axe 4 – Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le « Plan d'actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » pour la période 2025-2028.

Principaux textes réglementaires	- articles L 132-1 à L 132-4 du Code général de la fonction publique - loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, plus particulièrement son article 80 - décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
Principaux documents de référence	- rapport annuel égalité femmes/hommes – plan d'actions en matière d'égalité professionnelle

A reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 18/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 04/03/2025

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Adopte le plan d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Jérôme TAGNON



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: **18 MARS 2025**

Télétransmise au contrôle de légalité le : **18 MARS 2025**

A Joinville-le-Pont le **20 MARS 2025**



